



En ce jour de Fête du Travail, nous savons que nous pourrons revenir dans nos cabinets dès le 11 Mai 2020. Cela grâce à la mobilisation de la profession dans son ensemble.

La FFO dans l'élaboration des Recommandations Covid-19 et suivant les normes de la HAS a été exemplaire et ceci a été réalisé par tous les acteurs de la profession. A cette occasion le Bureau du SF50 adresse toutes ses condoléances à notre confrère Nicolas Goossens qui malgré le décès de sa Mère a participé à ces Recommandations.

Le CNP ODF-ODMF dont fait partie le SF50 a fait sienne ces Recommandations et les a envoyées à l'ensemble des ARS et au Cabinet du Ministre des Solidarités et de la Santé tout en précisant à ce dernier la volonté de la profession de reprendre son activité le 11 Mai dans le respect de ses Recommandations (voir Annexe 1).

La commission de la communication de la FFO a joué pleinement son rôle en réalisant une excellente vidéo de Conseils destinés aux patients pour le retour dans nos cabinets. Ceci permet de rappeler notre soutien financier massif à cette commission avec 40.000 euros versé en Janvier 2020. Nous voyons avec cette vidéo que notre effort a été pleinement récompensé.

Le 29 avril, par un communiqué, nous vous informions de la position des Caisses sur les semestres d'ODF. Nous en avons mis en garde nos cos confrères devant la position rigide de la CNAMTS. Nous avons eu connaissance ce même jour par le Conseil de l'Ordre du haut Rhin que cette position de la CNAMTS était la conséquence d'une question envoyée par le syndicat SODF, ex ASSO, le 16 Avril à la CNAMTS. Vous trouverez ce courrier en Annexe 2. Il est très regrettable qu'un syndicat, dont le Président est aussi le Président de la Fédération Syndicale des Spécialistes en Orthodontie, agisse ainsi quand on sait qu'un organisme comme la CNAMTS tranche le plus souvent pour le coté le plus défavorable envers les confrères lorsqu'une question n'est pas assortie de propositions. Nous espérons néanmoins que l'aide financière promise par les Caisses sera réelle et conséquente devant nos difficultés financières présentes et futures.

Enfin le SF50, pour faciliter votre reprise, a trouvé un fournisseur apte à vous procurer des masques et du gel. Ceci a été difficile, et le nombre restreint de masques disponibles nous a amené à les proposer d'abord aux adhérents à jour de leur cotisation, puis nous allons le faire auprès des autres adhérents puis s'il reste du matériel au reste de la profession. Sachez que nous n'avons aucun intérêt financier dans cette opération qui n'est réalisée que pour rendre service à nos adhérents.

Nous sommes en guerre, nous la gagnerons !

Le Président Yves Trin et le Bureau du SF50

Annexe 1

**A l'attention de Monsieur Thomas Deroche, Directeur Adjoint du
Cabinet du Ministère des Solidarités et de la Santé, chargé de la
Santé**

Monsieur le Directeur Adjoint,

Je vous prie de trouver ci-joint copie du courrier adressé à ce jour par le Conseil National Professionnel d'Orthopédie Dento-Faciale et d'Orthopédie Dento-Maxillo-Faciale (CNP ODF-ODMF), membre de la Fédération des Spécialités Médicales (FSM) aux ARS.

Comme vous le savez, nos patients sont en attente de soins depuis le début du confinement. Nous assurons tant bien que mal les urgences par téléphone et échanges électroniques mais cette situation ne peut raisonnablement perdurer au-delà du 11 mai

Les membres du du CNP ODF-ODMF se sont donc unanimement prononcés en faveur d'une réouverture des cabinets d'orthodontie à partir du 11 mai, avec la mise en place de protocoles adaptés à la protection des soignants comme des patients.

Je me tiens à votre disposition pour échanger, notamment sur les modalités pratiques de cette réouverture précisées dans les recommandations de la Fédération Française d'Orthodontie que nous souhaitons pouvoir se dérouler dans les meilleures conditions d'organisation.

Je vous adresse, Monsieur le Directeur-Adjoint, mes salutations les plus cordiales,



**Syndicat Français
des Spécialistes
en Orthodontie**

Yves Trin
Président
8 Avenue Simon Bolivar

75019 PARIS

Phone : +33 1 40 03 04 37

Fax : +33 1 40 03 04 36

E-mail : secretariat@sfsso.fr

Site : www.sfsso.fr

Annexe 2

Chères Consoeurs, chers Confrères,

Nous vous transmettons ci-dessous les informations adressées par l'Assurance Maladie, en réponse aux questions posées concernant les actes ODF.

Vous en souhaitant bonne réception,

Bien confraternellement,

Dr Christine CONSTANS,
Chirurgien-Dentiste
Présidente



**ORDRE NATIONAL
DES CHIRURGIENS-DENTISTES**
CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DU BAS-RHIN



BioCluster des Haras - 23, rue des Glacières 67000 STRASBOURG
03 90 22 41 90

Par respect pour l'environnement, merci de privilégier les échanges par mail et de n'imprimer que si nécessaire.

Bonjour,

Nous sommes interrogés par les orthodontistes concernant la gestion des semestres engagés, leur renouvellement ainsi que la particularité des jeunes de 16 ans arrivant en fin de droit.

Le syndicat des orthodontistes SODF a interrogé la Cnam par courriel le 16 avril.

Voici les réponses apportées par la Cnam :

1 – Afin de ne pas pénaliser les patients qui ont atteint la limite d'âge de 16 ans pendant la période de confinement, par dérogation, les droits à la prise en charge des soins d'orthodontie sont maintenus jusqu'au 30 septembre 2020 pour les patients âgés de moins de 16 ans et 4 mois au 30 septembre au même titre que les patients de moins de 16 ans.

2 – Concernant le semestre à renouveler pendant la période de confinement, nous vous demandons de reporter la date son renouvellement après la date de fin de confinement et d'inscrire sur la nouvelle DAP « Report de la date de renouvellement en raison du confinement ».

Pour ce qui concerne la facturation du semestre terminé pendant la période de confinement, nous vous demandons de la reporter à la date de la première consultation de l'enfant à la sortie du confinement, en même temps que le renouvellement de DAP éventuel. »

3 – Concernant le règlement des honoraires, nous ne sommes pas favorables à l'envoi de FSE en mode dégradé et nous vous demandons de continuer à utiliser la carte vitale du patient.

Confraternellement



AGIR ENSEMBLE. PROTÉGER CHACUN

Dr Géraldine ROSET
Chirurgien-dentiste conseil chef

Direction régionale du Service médical Grand Est

Direction régionale du Service médical Grand Est
27 rue de l'Université
CS 88185
67080 Strasbourg cedex